

Prix de thèse

Appel à candidature 2018 - Prix solennels de la Chancellerie des Universités de Paris

L'appel à candidature 2018 de la Chancellerie des universités de Paris pour les prix de thèse solennels, les prix de thèse et les prix honorifiques est disponible à l'adresse suivante : www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/v2la-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense

Ces prix concernent les étudiants ayant soutenu une thèse de doctorat au **cours de l'année civile 2017**. Les prix Louis Forest, Louis Forest/Picard, Louis Forest/Aguirre-Basualdo, Jaffé/Louis Forest concernent uniquement les ressortissants de l'Union européenne.

Nous vous demandons de remettre les dossiers de candidature au bureau de l'ED "Droit et Science Politique", Bâtiment S. Veil (Bât. F) au bureau F. 511 au plus tard le :

VENDREDI 13 AVRIL 2018 AVANT 12h

Composition du dossier :

- **3 Chemises identiques** cartonnées et sans élastique comportant le nom (en majuscule), le prénom, l'établissement et la discipline du candidat. Dans chaque chemise figureront **obligatoirement** les documents suivants en français :
 - Une lettre de candidature (une feuille recto-verso maximum)
 - Un curriculum vitae (avec coordonnées postales, électroniques et téléphoniques)
 - Un résumé complet de la thèse en une vingtaine de pages
 - Le rapport de soutenance, l'avis du directeur de thèse et éventuellement celui de deux (maximum) autres membres du jury
 - Toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué
 - Une photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport
 - Un relevé d'identité bancaire
 - [La fiche d'inscription](#)
- Sous enveloppe, **deux clés USB** contenant **TOUTES** les pièces demandées et un exemplaire de la thèse complète en version électronique (en langue originale)



Compte tenu des délais contraints, l'École doctorale n'acceptera ni les dossiers incomplets, ni ceux parvenus après le 13 avril 2018.

Prix de thèse

- [Prix Jean CARBONNIER](#) récompense des travaux qui portent sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en langue française, publiés ou non, ils constituent, pour leur auteur, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. D'un montant de 5 000 €, le prix peut, le cas échéant, être complété par une subvention destinée à l'édition de l'ouvrage.
- Le [Prix Vendôme](#) distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le Ministère de la Justice. Depuis 2014, ce prix est attribué en partenariat avec la revue *Droit Pénal* (Lexis Nexis). D'un montant de 3 000 €.
- [Prix de l'AFDT](#) est destiné à récompenser la meilleure thèse soutenue en droit du travail et de la sécurité sociale. D'un montant de 4 000 € destinée à faciliter l'édition de la thèse.

- [Prix Voltaire](#) a pour objet de récompenser une ou plusieurs thèses de doctorat rédigées en français soutenues dans une année universitaire entre le 1er janvier et le 21 décembre dont l'objet d'étude intéresse le droit social. D'un montant de 5 000 €
- [Prix de l'Association Française pour la recherche en droit administratif](#) récompense une thèse de droit administratif soutenue entre le 1er janvier et le 31 décembre et qui aura été proposée pour l'attribution d'un prix par le jury de soutenance. D'un montant de 1 000 €.
- [Prix Le Monde de la recherche universitaire](#) valorise les travaux de thèse de chercheurs francophones, susceptibles d'influencer notre environnement scientifique, économique et social ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2014 et le 31 décembre 2015.
- [Prix de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation](#) récompense chaque année une thèse de doctorat en droit soutenue récemment. Une attention particulière est accordée aux travaux portant sur les fonctions, les missions et les méthodes de contrôle des juridictions suprêmes. D'un montant de 3 800 €.
- [Prix de l'UIMM](#) récompense une thèse de doctorat, soutenue entre le 1er janvier et le 31 décembre, portant sur un sujet de droit du Travail ou de droit de la Sécurité sociale et dont l'apport théorique tient compte des problèmes concrets auxquels sont, aujourd'hui, confrontées les entreprises, en particulier industrielles.
- [Prix de la Fondation Varenne](#) est ouvert à tous les docteurs, ayant soutenu sa thèse avant le 25 décembre de l'année précédant la date de clôture des inscriptions, dont les thèses se rattachent à l'action et à l'oeuvre d'Alexandre Varenne.
- [Prix du Sénat](#) a pour objectif de distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse portant sur le bicamérisme, les collectivités locales et la vie politique et parlementaire. Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier et le 31 décembre et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le premier prix est de 9 000 €, dont 6 000 € sont affectés à la publication de la thèse dans la collection "Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle" aux éditions Dalloz.
- [Prix du Conseil constitutionnel](#) vise à soutenir les travaux universitaires portant soit sur la justice constitutionnelle et son histoire en France ou, dans une perspective comparatiste, à l'étranger, soit sur les différentes autres compétences du Conseil constitutionnel (contentieux électoral, statut des parlementaires,...). Le prix prend la forme d'une publication de l'ouvrage, sous le patronage du Conseil constitutionnel, dans la collection "Bibliothèque constitutionnelle et de science politique" des éditions LGDJ-Lextenso. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- [Prix de la Fondation Descours Desacres](#)
- [Prix de l'Armée de l'Air](#) créé afin d'encourager, de susciter et de promouvoir des études ou des travaux de recherche en relation avec les préoccupations de l'armée de l'air. Conduits dans les milieux universitaires, les instituts de recherche ou au sein du ministère de la Défense, ces travaux aborderont des questions de stratégie, d'histoire, d'emploi des forces, de ressources humaines, d'équipement ou de droit aérien. Le montant de la récompense associée est de 5000€ pour la thèse.
- [Prix de thèse de l'Assemblée nationale](#) distingue des thèses de doctorat sur l'histoire parlementaire ou le droit parlementaire français depuis la Révolution.
- [Prix de la Sfdi](#) pour le droit international décerne deux prix annuels, le Prix Suzanne-Bastid et le Prix Jacques-Mourgeon. Chacun de ces prix est d'un montant de 3 000 €, officiellement remis lors du colloque annuel de la Société. Les thèses doivent donc avoir été soutenues, ou les travaux effectués, entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- [Prix de thèse du CFDC](#)
- [Les quatre Prix de thèse en science politique de la Fondation Mattei Dogan attribués par l'Association Française de Science Politique](#) tous les deux ans, sont décernés aux auteur(e)s des meilleures thèses de doctorat en science politique soutenues en France devant une université française durant les deux années précédant l'année d'attribution.
- [Prix Dalloz](#) procéderont à la publication de 2 à 3 thèses en science politique et 10 thèses en droit privé et droit public sélectionnées par concours.

<https://ed141.parisnanterre.fr/prix-de-these-614797.kjsp?RH=1434974776160>